

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 16 juin 2022 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	7 juillet 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

<i>Préambule</i> : Point sur la situation d'UBFC	2
1. Motion de soutien pour un double siège pour UBFC	3
2. Conseil d'administration du 12 mai 2022 : Approbation du verbatim	4
3. HCERES : Présentation du dossier d'autoévaluation – Domaine 2.....	5
4. Bourses de mobilité entrante ISITE-BFC 2022-2023 : Enveloppes	6
5. Politique indemnitaire des personnels BIATSS UBFC 2022-2023.....	6
6. Projet ISITE-BFC « Alignement recherche TRANSBIO » : Reversement à INRAE.....	9
7. Avance de déplacement accordée à Monsieur Philippe Lutz : Proposition de remise gracieuse.....	9
8. EUR EIPHI : Budget 2021/2022 relatif aux heures complémentaires.....	10
9. Alliances internationales impliquant des Masters UBFC : Bourses de mobilité – enveloppe 2021-2022.....	10
10. Programme Erasmus+ : Projet de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur.....	11
11. Questions diverses	12

*(La séance est ouverte à 14 h 30, à Dijon, amphithéâtre de la MRI,
sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons deux personnes connectées à distance, Marilyn Vantard et Laëticia Martinez. Il s'agit d'un test pour voir si nous ne pourrions pas instaurer un mode hybride à l'avenir. Nous verrons donc si cela fonctionne et si tel est le cas, je vous proposerai de faire un mode hybride qui sera plus "développement durable" puisque certains viennent de loin. Vous pourrez bien sûr toujours vous déplacer, mais il faut que nous nous assurions que cela fonctionne. Là, comme on avait deux personnes qui avaient demandé à avoir un lien, nous avons tenté l'opération, donc de façon expérimentale.

Mme Vantard.- Merci d'avoir accepté ce mode hybride. Étant retenue à Grenoble aujourd'hui, je ne pouvais pas vous rejoindre en Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Nous n'avons pas encore tout à fait le quorum.

Je profite de ce temps d'attente pour vous indiquer que les 11, 12 et 13 juillet, se tiendra le premier colloque scientifique international du NCU RITM BFC. Il se tiendra à Besançon, à la MSHE. Il y a un programme détaillé dont vous pourrez trouver le lien sur le site d'UBFC. Sinon, le VP formation a quelques prospectus à votre disposition.

J'en profite également pour vous dire qu'aujourd'hui et demain, se tient un forum sur le campus de Dijon, avec tous les étudiants de l'école doctorale Environnement santé, c'est-à-dire tous les doctorants. Il s'agit du forum des jeunes chercheurs. Ils se mettent en configuration colloque international pour se présenter mutuellement leurs travaux et apprendre à interagir dans les colloques internationaux.

C'est une obligation pour les doctorants de passer par ce forum avant d'aller en colloque international. Je trouve que c'est un très bon élément au niveau pédagogique. C'est organisé par l'ensemble des doctorants, ce qui est également très intéressant de ce côté-là. Ce sera dans le bâtiment Gabriel.

Comme je l'ai indiqué précédemment aux administrateurs présents, nous faisons une petite expérimentation pour un mode hybride en CA. Si cette expérimentation s'avère concluante, nous essaierons de la généraliser pour éviter que tout le monde ait à se déplacer, ce qui n'est pas très bon pour la planète.

Je vais afficher la présentation, sachant qu'il n'y a pas d'éléments très importants. Nous avons le quorum.

Je vais indiquer les procurations :

Mme Langlade à la procuration de Mme Bartasyte,

J'ai la procuration de Mme Hervet,

Mme Fougère à la procuration de Mme di Scala,

M. Besnard a la procuration de M. Jausein,

M. Tatibouët a la procuration de Mme Bépoix,

Mme Clerget n'a pas de procuration.

Mme Cuche a la procuration de M. Viéron-Lepoutre.

Mme Cuche.- J'ai changé, j'ai pris la procuration de Mme Fauvez.

M. Grevey.- M. Roulliat a la procuration de M. Genelot.

Mme Pucéat devra quitter la séance en cours de route, je crois qu'elle donnera une procuration.

Mme Pucéat.- Oui, je ne sais pas encore à qui.

M. Grevey.- Vous avez soit Mme Clerget, soit M. Koukam.

Mme Pucéat.- Je la donnerai à Mme Clerget.

M. Grevey.- M. Koukam n'a donc pas de procuration.
M. Piat a la procuration de M. Perasso,
Mme Attuel-Mendes a la procuration de Mme Cayot,
Mme Vantard, qui est en visio, a la procuration de Mme Munier-Jolain,
Mme Baille a la procuration de M. Luigi, le remplaçant de Mme Carroger qui part à la retraite,
Mme Martinez a la procuration de Mme Vignot,
M. Hameau n'a pas de procuration, mais il devra partir assez vite aussi.
Mme Frerebeau a la procuration de M. Hameau,
M. de La Brosse à la procuration de M. Porte.
Pour les votes, je vous redirai combien nous sommes exactement parce que je pense que nous sommes tous là, mais je peux peut-être avoir fait un mauvais compte.

Comme information, je dois vous indiquer que M. Deffontaines a été promu. On peut donc le féliciter. Il est remplacé par Mme Bepoix qui est représentée aujourd'hui par M. Tatibouët.

Et Mme Carroger part donc en retraite, elle est remplacée par M. Luigi qui est le directeur général par intérim du CHU de Besançon.

Je vous ai affiché les dates prévisionnelles des futurs conseils d'administration. Nous avons souhaité vous en donner connaissance de façon que vous puissiez, le cas échéant, nous dire si vous avez des problèmes sur telle ou telle date et voir si nous pouvons les modifier. Mais évidemment, si tout le monde a des problèmes sur toutes les dates, nous aurons un peu de difficultés, mais nous essaierons d'ajuster au mieux pour que cela convienne à l'ensemble.

Quoi qu'il arrive, on vous enverra cette présentation à la fin du CA pour que vous puissiez vous manifester lors du prochain conseil d'administration.

Voilà pour les petites informations.

Préambule : Point sur la situation d'UBFC

J'ai l'habitude de vous faire un point sur la situation d'UBFC depuis le début de l'année. Je voulais donc vous donner quelques nouvelles par rapport à ce que je vous ai dit le 12 mai, lors du dernier CA.

Nous avons vécu deux moments forts.

Le 20 mai, nous avons été convoqués au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche par la DGESIP en présence du préfet de région et de la rectrice de région académique. Nous avons eu une forte incitation à prendre garde à la direction dans laquelle nous partions parce qu'il va y avoir des rendez-vous importants avec France 2030 qui est la nouvelle dénomination de ce qu'on appelait PIA auparavant. On nous a donc fortement incités.

Le 1^{er} juin, nous avons eu une réunion du conseil des membres, c'est-à-dire de tous les chefs d'établissement membres fondateurs d'UBFC. Il a été décidé d'attendre l'arbitrage politique par la Première ministre sur notre demande et d'essayer de travailler en articulation forte avec le préfet de région et la rectrice de région académique de façon à pousser la demande.

Nous espérons un arbitrage politique de la Première ministre dans le courant du mois de juillet.

Pour les actions en cours, c'est par le préfet de région et la rectrice de région académique et il s'agit d'une acculturation des cabinets du Premier ministre et du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Il nous a également été demandé de voter le concept du double siège en CA d'UBFC pour manifester politiquement notre volonté d'aller dans cette direction. C'est pour cela que le premier point que je voulais vous proposer ne sera pas le verbatim, comme d'habitude, mais plutôt de parler de cette motion de soutien pour un double siège pour UBFC.

1. Motion de soutien pour un double siège pour UBFC

Je vous propose donc de passer directement au premier rapport.

Il apparaît important de se donner toutes les chances de réussir et, pour cela, un vote massif en faveur du double siège serait assez satisfaisant pour permettre au préfet de région, à la rectrice de région académique et à la directrice générale de l'Enseignement supérieur de pousser le projet de double siège. Nous avons en effet bien conscience que le double siège est un élément indispensable si nous voulons rester dans une trajectoire réellement ambitieuse, qui nous donne des chances de rester dans le "train". C'est en tout cas la conviction forte que j'en ai.

Dans ce rapport, il est rappelé l'article 2 que nous avons dans le projet de statuts dont nous avons déjà discuté en octobre 2021 et précédemment, mais précédemment la formulation n'était pas tout à fait la même, donc en avril 2021, même si la notion de double siège était déjà présente dans la version d'avril 2021.

L'idée du double siège est quelque chose d'important, c'est d'expliquer que nous avons un double siège fonctionnel, c'est-à-dire que les instances se réunissent alternativement à Dijon et à Besançon. Entre les deux, nous avons inséré un petit coup de visio, donc de dématérialisation, mais lorsque ce n'est pas dématérialisé, on essaie de faire une alternance. On avait eu quelques difficultés pendant la période de vaccination parce que la salle du multiplex était occupée et nous ne pouvions pas venir ici parce qu'on ne pouvait accueillir que peu de personnes dans cet amphithéâtre à l'époque. Nous avons maintenant des solutions un peu plus larges, je pense donc que nous n'aurons plus de difficultés.

Ensuite, que le président et le directeur général des services aient un bureau et assurent une présence sur les deux campus de Besançon et de Dijon. C'est aussi quelque chose qui existe. Nous sommes au 3^{ème} étage. Personnellement, je passe au moins deux jours par semaine à Dijon. Pour le DGS, c'est entre un et deux jours.

M. Commeau.- Un jour et demi en moyenne.

M. Grevey.- La localisation des directions des services d'UBFC s'effectue dans une perspective d'un fonctionnement bilocalisé sans qu'il soit imposé une mobilité géographique des agents. L'adresse administrative est établie à Besançon et à Dijon. À Dijon, c'est ici, à la Maison Régionale de l'Innovation. Ceci bien entendu dans la perspective d'un équilibre par quelque chose qui n'est pas encore tout à fait équilibré, mais si on réussit à converger vers une position, nous allons essayer d'aller dans ce sens.

Les coordonnées des deux sites de Besançon et de Dijon figurent sur l'ensemble des vecteurs de communication d'UBFC quels que soient le moyen et l'objet, ainsi que sur papier entête.

Là, nous ne sommes pas encore tout à fait au point parce que les modèles de papier ne sont pas tous modifiés, mais nous allons essayer de faire un peu mieux.

Il y a ensuite la phrase qui dit qu'UBFC peut s'implanter ailleurs, mais ce n'est pas très important.

Je voulais donc vous proposer d'approuver cette demande de double siège pour UBFC à Besançon et à Dijon dans les termes qui sont inscrits dans l'article 2 qui sont ceux rappelés sur le document que vous avez.

Je vous laisse réagir le cas échéant. Madame Martinez.

Mme Martinez.- Je trouve qu'il est bien que le CA puisse s'exprimer sur ce sujet. Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est le développement des politiques conduites par UBFC, c'est le devenir du site dans sa globalité, qui ne peut pas achopper sur un point comme celui-ci.

Je remarque que l'ensemble des établissements parlent d'une seule voix derrière cette motion. J'en retiens un aspect constructif.

C'est la raison pour laquelle la Région votera cette notion.

M. Grevey.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? *(Néant)*.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais vous proposer de voter.

Qui est contre ?

Mme Martinez.- Je voterai pour en ce qui concerne la Région. Mais j'ai un pouvoir, j'ai le pouvoir d'Anne Vignot qui m'a demandé de vous lire son propos ne pouvant pas être présente.

Je cite l'expression de Madame Vignot de Grand Besançon Métropole :

« J'ai toujours affirmé mon soutien pour la construction d'un enseignement supérieur et de recherche fort et dynamique à l'échelle régionale. L'enjeu se situe bien ici, dans les alliances et les complémentarités qu'offre une politique de site efficace.

Les différents établissements de notre territoire ont construit progressivement ce formidable outil qu'est UBFC. Nous avons dit et redit les atouts qu'il apporte pour notre objectif commun.

Je continue à affirmer que la question essentielle qui se pose à nous aujourd'hui n'est pas la question du siège, mais bien la définition d'une stratégie robuste.

C'est pourquoi je vote contre cette motion. »

M. Grevey.- Merci.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de repasser au vote. *(Néant)*.

Qui est contre ? 3 votes contre.

Qui s'abstient ?

J'imagine que le reste des présents est favorable.

Nous avons 18 présents physiques, 13 procurations, donc 31 votes. Ce qui fait que nous avons 3 votes contre et 28 votes pour.

Merci. C'est un vote qui est important pour donner une chance à notre site.

2. Conseil d'administration du 12 mai 2022 : Approbation du verbatim

Je vous propose maintenant de passer au deuxième sujet qui est plus léger, il s'agit de l'approbation du verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques ? *(Néant)*.

En général, le travail est très bien fait par notre sténotypiste que je remercie au passage.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Ce qui fait 30 votes favorables.

Je vous remercie.

3. HCERES : Présentation du dossier d'autoévaluation – Domaine 2

Nous pouvons passer au rapport n° 3, qui est quelque chose qui nous a donné beaucoup de travail, qui va vous être présenté par Didier Chamagne.

Cela concerne le dossier HCERES, dossier d'autoévaluation qui est le bilan de ce qui s'est passé entre début 2016 et fin 2021, sachant que le contrat n'est pas fini mais on nous a demandé de bloquer les compteurs à ce moment-là.

M. Chamagne.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais donc vous parler quelques minutes de ce dossier. Lors du dernier conseil d'administration, nous avons passé le domaine 1. Là, nous sommes sur le domaine 2. Vous avez reçu le document qui fait une soixantaine de pages, pratiquement 70.

Ce domaine 2 est organisé autour de trois volets :

- le volet politique de site ;
- le volet formation qui comprend deux parties : la formation doctorale et la formation des projets structurants ;
- le volet recherche.

Ce domaine 2 a évidemment été fait en concertation avec tous les établissements puisque nous avons besoin d'un certain nombre de choses et il a été validé par les vice-présidents recherche des deux établissements principaux, donc les deux universités Bourgogne et Franche-Comté.

Je peux entrer dans les détails si vous le souhaitez, sachant qu'en page 19, vous avez la table des matières avec les différents points qui concernent la politique de site, la formation avec les deux sous-tirets et la partie recherche qui vous est présentée dans le sommaire en page 21.

Je peux répondre à vos questions, tout en sachant, comme l'a dit le président, que c'est un travail d'ensemble qui a mobilisé beaucoup de personnes, les vice-présidents, mais aussi au sein des services d'UBFC entre autres.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a des remarques ? (*Néant*).

M. Chamagne.- Comme vous le savez, les établissements ont dû déposer leur dossier hier, c'était la date limite, mais nous avons jusqu'au 20 juin pour apporter des modifications si nécessaire. On avait en effet précisé au HCERES que le CA était le 7 juin, mais ils n'ont pas voulu que nous déposions après le 15. Voilà pourquoi nous avons déposé le dossier hier, sachant que nous pourrions encore apporter les modifications que pourrait nous faire le CA.

M. Grevey.- Il n'y a manifestement pas de remarques.

C'est un document intéressant puisqu'il fait le bilan de ce qui s'est passé et on voit qu'il s'est passé pas mal de choses, ce qui est toujours bien.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ce document, ou du moins qui aurait des remarques négatives ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie à la fois pour cette approbation et pour le fait que nous n'ayons pas de modifications à apporter. Je crois que les équipes en seront contentes parce qu'elles ont fait un gros travail.

Je voudrais donc formellement remercier les équipes d'UBFC, la formation, les relations internationales, la recherche. Je remercie les écoles doctorales, le collège doctoral, les Graduate Schools et les unités de recherche. Pour les unités de recherche, les dépôts n'ont pas été faits par UBFC parce que nous trouvions que cela n'avait pas beaucoup de sens. Ce sont donc les établissements qui ont déposé les dossiers.

Je remercie également les services RH, les finances et j'en oublie sans doute, ainsi que les services des établissements parce qu'à un moment, nous avons dû remplir des tableaux d'indicateurs dont on vous a fait grâce, sur le nombre de jours de maladie ordinaire, sur le pourcentage de femmes dans les établissements, de femmes cadres, etc. On pourra vous passer ces éléments, sachant qu'on a fini hier soir de les remplir pour le dépôt car ils étaient d'une complexité assez importante.

Je vous propose de passer au rapport n° 4.

4. Bourses de mobilité entrante ISITE-BFC 2022-2023 : Enveloppes

C'est finalement Maxime Jacquot qui va vous en parler parce que nous avons deux vice-présidents recherche et un vice-président relations internationales qui sont atteints du Covid.

M. Jacquot.- Je remplace en effet Paul Alibert au pied levé, mais comme c'est un sujet que nous traitons ensemble, il n'y a pas de vraie difficulté.

C'est un rapport assez court qui demande au CA de se prononcer par délibération pour allouer des bourses de mobilité entrante *via* l'enveloppe ISITE BFC qui continue pour 2022-2023.

Comme vous le savez, dans le cadre d'une stratégie d'internationalisation de nos formations au niveau des masters 1 enseignés en langue anglaise, nous octroyons des bourses de mobilité qui sont plafonnées à 8 000 € par année académique et par étudiant, avec des mensualités plafonnées à 800 € nets par mois et limitées à 10 mois.

Il est demandé au CA de se prononcer sur une enveloppe de 178 000 € qui seront distribués sur les 16 parcours de master à UBFC.

Si vous avez besoin d'autres informations, il n'y a pas de souci, je peux en donner.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ?

M. Tatibouët.- Est-ce qu'on a du budget des années passées ou est-ce que l'enveloppe avait été totalement consommée ?

M. Jacquot.- L'enveloppe est consommée chaque année. On la consomme complètement puisqu'il y a une part fixe pour chaque master.

Cela représente entre 8 000 et 10 000 € par master et nous avons une mobilité entrante pour chacun de ces masters.

S'il devait y avoir une difficulté, ce serait redistribué sur un master, sachant qu'il y a des demandes en attente puisque nous avons toujours des listes que vous devez voir passer en CAC, peut-être pas en CA. Habituellement, vous avez un rapport lorsque nous avons des candidats en deuxième partie en début d'année académique.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes de précision ?
(Néant).

Il faut que nous délibérions sur le montant de l'enveloppe pour cette opération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

5. Politique indemnitaire des personnels BIATSS UBFC 2022-2023

Nous passons au rapport n° 5 qui concerne la politique indemnitaire des personnels BIATSS à UBFC et je vais laisser la parole au directeur général des services.

M. Commeau. - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit du rapport que nous avons présenté, pas exactement dans les mêmes termes, au précédent conseil d'administration et que nous avons retiré en début de séance pour le retravailler sur les conseils du rectorat.

Le RIFSEEP institué en 2014 dans les trois fonctions publiques se décompose en deux parties :

- l'IFSE qui est l'indemnité de base, qui a été instituée à UBFC en deux temps, en 2016 pour la filière AENES et en 2018 pour la filière ITRF,
- le complément indemnitaire annuel qui n'avait jusqu'alors pas été mis en place à UBFC.

S'agissant de l'IFSE, l'idée était de pouvoir reconnaître l'évolution d'un certain nombre de missions de certains agents, en l'occurrence aujourd'hui deux personnes qui sont de catégorie B. L'une d'elles exécute depuis un certain temps des missions largement supérieures à ce que l'on peut normalement demander à un cadre B. L'autre a des missions qui ont évolué récemment du fait des départs que nous avons eu ces derniers mois à UBFC et qui n'ont pas pu être remplacés.

Sur les conseils du rectorat, nous avons intégré dans le tableau de chacune des catégories, de chacune des filières, des sous-groupes à l'intérieur des groupes. Cela concerne, dans les catégories B, la filière SAENES où il y avait un groupe G1 et nous avons fait un groupe G1A et G1B.

Dans la filière ITRF, c'est pareil, nous avons fait un groupe G1A et G1B et on les a mis au même niveau que le groupe 1 de la catégorie A.

Ceci concerne donc deux agents.

Nous vous proposons également, puisque les régimes indemnitaires n'avaient pas été revalorisés depuis quelques années, d'appliquer à l'ensemble des catégories B et C – sachant qu'il n'y en a pas beaucoup aujourd'hui – une augmentation générale de 10 %. Il sera peut-être nécessaire de revenir en Conseil d'administration pour les catégories A puisque fin de semaine dernière ou tout début de cette semaine, la direction générale des ressources humaines du ministère nous a annoncé qu'il y avait des enveloppes supplémentaires pour les deux filières dans les catégories A. Il faut donc que nous regardions ce que cela donne pour notre établissement.

Quand on fait la division par les dizaines de milliers d'agents du ministère, cela ne fera pas des sommes extraordinaires, mais si on le peut, on reviendra sur les catégories A. Voilà pour la partie la plus importante du régime indemnitaire, l'IFSE.

Concernant le CIA, on vous propose de l'instituer de manière très réglementaire puisque, l'année dernière, nous avons fait un CIA avec l'accord là aussi de nos tutelles. On avait transformé la prime annuelle qui était attribuée tant à nos titulaires qu'à nos contractuels en CIA pour pouvoir continuer à la verser. Sinon, nous n'aurions pas pu la verser aux titulaires. Mais on s'était engagé à instituer le CIA de manière beaucoup plus formelle, notamment avec des critères.

Le CIA est une indemnité complémentaire, c'est-à-dire que nous proposons de le verser une fois par an, pour d'autres c'est en deux fois.

Ce complément indemnitaire reconnaît l'exercice de certaines missions, les résultats professionnels et la contribution au collectif de travail et au bon fonctionnement de l'établissement.

Nous prenons les réserves d'usage en disant qu'elle est versée sous réserve de la soutenabilité budgétaire. Je me suis un peu renseigné auprès d'autres établissements ; l'enveloppe globale peut varier d'une année sur l'autre. L'idée est que ce soit un des éléments de discussion au moment de l'entretien professionnel et c'est sur la base de l'entretien professionnel que le supérieur hiérarchique fait une proposition à l'administration et au président concernant le montant de ce CIA, donc en appréciant la valeur professionnelle de l'agent, son investissement, son sens du service public et sa capacité à travailler en équipe.

In fine, le président fixe par arrêté le montant de cette indemnité.

Nous vous proposons de cadrer un peu les choses. Vous avez un tableau où nous proposons une modulation. Si on prend par exemple un assistant ingénieur, il peut avoir zéro si son responsable hiérarchique considère qu'il n'a pas répondu aux critères. Pour aller au maximum, nous avons deux seuils intermédiaires : 240 et 500 €. Le chiffre maximum est le montant de la prime de l'année passée. Si l'agent a parfaitement rempli toutes ses missions et qu'il est considéré comme ayant satisfait aux exigences, il pourra aller jusqu'au montant maximum qui vous est indiqué dans le tableau.

C'est un travail que nous avons mené avec le comité technique, qui a donné un avis il y a 15 jours environ.

Et aujourd'hui, il vous est demandé de bien vouloir valider l'actualisation des groupes de fonctions, donc en créant des sous-catégories pour les agents des catégories B, de valider la revalorisation de 10 % de l'IFSE des agents de catégorie C et B et d'approuver l'instauration du complément indemnitaire annuel pour l'ensemble des agents titulaires d'UBFC selon les modalités que je vous ai exposées.

Pour votre complète information et pour être équitable avec l'ensemble des agents puisqu'à UBFC, nous avons surtout des contractuels, la prime annuelle sera versée selon les mêmes conditions. Il nous semblait en effet un peu compliqué d'imposer des conditions pour les titulaires et qu'on ne le fasse pas pour les contractuels. Ce n'est pas l'attribution du CIA puisque les contractuels n'y ont pas droit, ils n'ont pas de régime indemnitaire globalement, mais le fait que la prime de fin d'année soit aussi liée à l'appréciation du chef de service.

Je suis prêt à répondre à vos questions, avec l'aide de Sylvie Cuhe qui n'est pas ici en tant que DRH, mais qui en assume maintenant les responsabilités à UBFC.

Mme Clerget. - Au vu du tableau qui nous a été proposé, certaines fonctions de catégorie B sont mieux indemnisées mensuellement que des fonctions de catégorie A. C'est le cas par exemple d'une assistante de direction de la direction de la formation et de l'insertion professionnelle qui a une indemnité mensuelle supérieure à son directeur. Il me paraît donc positif que le ministère ait attribué une enveloppe pour accroître l'indemnité des personnels de catégorie A.

La deuxième remarque, c'est que je constate qu'en fonction des grades des personnes, les montants sont différents, c'est-à-dire que si les personnes relèvent de la filière ITRF, les montants sont supérieurs à ceux qui relèvent de la fonction AENES. Un directeur n'a pas la même indemnité selon qu'il est attaché ou ingénieur d'études. Pour l'un, c'est 354 et, pour l'autre, c'est 485.

Il serait donc positif d'envisager une convergence des montants indemnitaires à niveau égal entre les deux filières.

Pour cette raison, je m'abstiendrai, seulement en mon nom propre et pas au nom de Madame Pucéat.

M. Commeau. - Nous prenons note.

En ce moment, sur le réseau de l'association des directeurs généraux des services de l'enseignement supérieur, il y a beaucoup de discussions sur cette question de la convergence. Nous ne sommes en effet pas les seuls. C'est effectivement l'histoire.

Nous essayons d'harmoniser les choses en les harmonisant par le haut, mais pour cela, il faut que nous ayons les moyens. Il est beaucoup plus facile financièrement d'harmoniser par le bas, mais c'est moins bien socialement.

Nous en sommes donc bien conscients et nous allons essayer d'y remédier. Si l'enveloppe supplémentaire que nous alloue le ministère le permet, nous reviendrons vers vous – si le président en est d'accord – au mois de septembre pour rectifier le tir pour les A. Parce qu'effectivement, dès qu'on bouge un morceau, cela a des impacts sur les autres, on écrase la grille. En sachant que nous avons très peu de titulaires. On raisonne pour une vingtaine d'agents. Il y a beaucoup de catégories où nous n'avons même pas un agent. Nous avons beaucoup trop de contractuels par rapport au nombre de titulaires.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*Néant*).

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre cette proposition ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Unanimité moins 1 abstention.

Merci.

Il y a quelques petites modifications :

M. Hameau est parti. Madame Frerebeau dispose désormais de deux voix,

Mme Clerget dispose également de la voix de Mme Pucéat qui est partie.

6. Projet ISITE-BFC « Alignement recherche TRANSBIO » : Reversement à INRAE

M. Grevey.- Nous passons au rapport suivant.

Le rapport n° 6 donc là c'est en lien avec le projet « alignement recherche » pour la Graduate School TRANSBIO, donc dans le domaine territoire, environnement et aliments, avec un reversement pour INRAE.

Il s'agit ici d'une mécanique liée aux appels à projets régionaux. Dans ce domaine-là, des crédits arrivent à UBFC ou à INRAE et dans le cadre qui nous intéresse ici, ce sont des crédits ISITE qui étaient prévus pour ce domaine, mais qui vont servir de cofinancement pour des projets qui arrivent à INRAE. On reverse donc un montant à INRAE pour lui permettre d'opérer la subvention.

Un montant de 68 086 € doit être reversé à INRAE afin qu'ils l'utilisent pour faire des cofinancements pour des projets régionaux.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci pour cette unanimité.

7. Avance de déplacement accordée à Monsieur Philippe Lutz : Proposition de remise gracieuse

Nous avons ensuite un rapport concernant une avance de déplacement qui a été accordée à Monsieur Philippe Lutz, avec la proposition d'une remise gracieuse.

M. Commeau.- Philippe Lutz, en tant que directeur du collège doctoral, devait participer à un colloque en Grande-Bretagne qui avait lieu au mois de juin. Comme vous le savez, il est décédé brutalement le 14 mai dernier.

Nous avons fait une avance de frais pour frais d'inscription. Il a dépensé une partie de cette somme et il nous a semblé déplacé, vu les circonstances, de demander à son épouse de rembourser, de faire des calculs d'apothicaire sur ces 625 € pour savoir ce qu'il avait pensé, s'il y avait des justificatifs, etc.

Il vous est donc proposé, à titre tout à fait exceptionnel et en accord avec notre agent comptable, de renoncer à recouvrer cette avance de 625 € eu égard à la douleur que traverse déjà la famille de Philippe.

M. Grevey.- Je vais vous proposer de voter directement et de ne pas en discuter davantage.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Vote à l'unanimité, merci.

8. EUR EIPHI : Budget 2021/2022 relatif aux heures complémentaires

Le VP étant toujours vaillant, je lui laisse la parole pour le point n° 8.

M. Jacquot.- C'est quelque chose que nous passons chaque année en Conseil l'administration, il s'agit d'une délibération à propos d'heures complémentaires ou de primes dans le cadre du projet EUR EIPHI et de la Graduate School EIPHI.

On vous a donné le montant des heures concernées pour l'année académique 2021-2022, ce qui correspond à 55 h 30 heures complémentaires à reverser *via* la convention vers l'établissement université de Franche-Comté.

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas.

Je vais en profiter pour donner des informations au conseil d'administration.

Il faut savoir que dans le cadre des PIA, le règlement d'intervention financier limite le versement de décharges d'enseignement. C'est là une vigilance que nous avons et qu'il faut avoir, c'est pour cela qu'on passe en conseil d'administration un certain nombre de choses.

Dans ce cas-là, il n'y avait pas de décharge d'enseignement, mais nous devons nous assurer que nous respectons certains plafonds par PIA. Il est donc important de les passer, même si c'est un peu désordonné puisque là, c'est EUR EIPHI et à la rentrée, on fera de même pour le projet SFRI InteGrate.

Il y a donc des plafonds à respecter par année qui sont limités en fonction de tel ou tel PIA suivant le règlement d'intervention ou de la vague de PIA. Cela paraît un peu administratif, mais nous sommes obligés de suivre complètement la manière dont nous allouons des heures complémentaires et parfois des primes de responsabilités.

M. Grevey.- Merci.

Je vous propose de voter si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci pour vos votes à l'unanimité.

9. Alliances internationales impliquant des Masters UBFC : Bourses de mobilité – enveloppe 2021-2022

M. Jacquot.- C'est toujours dans le cadre d'ISITE, les bourses de mobilité entrantes et sortantes liées aux alliances qui ont été signées par UBFC pour ses masters.

Ce sont à nouveau des enveloppes qui sont votées chaque année. Nous devons prévoir ici une enveloppe de 90 000 € pour l'année académique 2022-2023.

Pour anticiper la question, nous dépensons l'enveloppe chaque année. Cette année, c'est 90 000 € et c'est dans le cadre des alliances signées par UBFC avec tous ses masters.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a besoin de compléments ? (*Néant*).

C'est assez technique dans la réalité.

M. Tatibouët.- Est-ce que ces montants sont fixés arbitrairement ou est-ce en fonction de ce qu'on connaît ?

M. Jacquot.- Non. C'est en fonction des mobilités du flux d'étudiants qui ont été cadrés par rapport aux accords, du nombre d'étudiants concernés par master. C'est tout cela qui définit l'enveloppe et c'est calibré par rapport aux flux des années précédentes et aux prévisions de l'année à venir.

C'est aussi une enveloppe qui donne de la flexibilité pour garantir qu'il y ait de la mobilité des étudiants qui vont s'inscrire en master. On a une enveloppe globale et après, on peut avoir une stratégie au fil de l'eau pour l'année académique pour que les étudiants réalisent leur mobilité, ce qui est défini dans un cadre entre établissements.

À une époque, on votait individuellement, ce qui figeait les choses. C'était au cas par cas et si un étudiant décidait finalement de ne pas bouger, on devait revoter. On a décidé, depuis quelque temps, de donner globalement et de regarder, en commission avec les différents responsables pédagogiques et les Graduate Schools, comment cela se passe globalement. Nous avons donc une vision beaucoup plus complète et beaucoup plus de flexibilité pour s'assurer que cela répond à des demandes dans le cadre des alliances internationales des différents masters concernés.

M. Grevey.- Merci.

Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

10. Programme Erasmus+ : Projet de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur

Il s'agit ici d'un travail qui a été fait par le service relations internationales.

M. Jacquot.- C'est effectivement un gros travail qui est fait par le service des relations internationales qui est payant puisqu'il permet aussi d'avoir des financements complémentaires puisque cela vient irriguer et compléter les financements que nous avons par ISITE grâce au dispositif Erasmus+.

Je pense que là, c'est pour information. C'est pour indiquer que nous avons été lauréats, grâce au travail du service des relations internationales, d'une subvention de 565 000 € pour UBFC, pour réaliser des mobilités qui peuvent être d'études ou des semestres d'études avec différents établissements européens.

Il faut savoir que depuis cette année ou l'année dernière, dans le cadre du programme Erasmus+, une partie de ces subventions permet d'aller dans des pays hors Europe, donc aux États-Unis ou en Asie par exemple. Il peut y avoir des mobilités de stage pour ces étudiants et maintenant, c'est aussi ouvert aux étudiants au niveau doctorat, cela concerne donc toujours UBFC.

Ce sont des mobilités qui ne sont pas réservées qu'aux étudiants puisqu'on vous indique que cela peut concerner aussi les enseignants pour la formation et du personnel administratif.

L'enveloppe couvre donc tout cela et sur une durée contractuelle de 26 mois. Il y a chaque année une demande qui est faite pour pouvoir allouer et en faire bénéficier à des personnes liées à UBFC, étudiants, mais aussi enseignants et personnels pour de la mobilité Erasmus+.

C'est une information ; on ne vous demande pas de vote.

M. Grevey.- Il est assez confortable d'obtenir des montants finalement relativement élevés pour pouvoir améliorer les conditions de déplacement des étudiants. Le service RI d'UBFC fait un super travail sur ce sujet. Nous votons souvent des succès à des appels à projets Erasmus+.

C'était pour information.

11. Questions diverses

Est-ce qu'il y a des sujets que vous souhaiteriez aborder ? (*Néant*).

Nous sommes allés très vite, comme vous avez pu le voir.

S'il n'y a pas de sujet que vous souhaiteriez aborder, je vais poser la question à nos deux testeuses à distance : est-ce que vous avez réussi à suivre ? Est-ce que le processus vous paraît adapté ?

Mme Vantard.- Oui. Par contre, il faut que les personnes s'expriment bien dans un micro. Sinon, on a un peu de mal à entendre les personnes dans la salle.

Mme Martinez.- Je partage ce que vient de dire Marylin. Outre le fait d'être perturbée par le fait de se voir en gros plan derrière Dominique, si les intervenants parlent bien dans le micro, pour nous c'est bon. Test approuvé !

M. Grevey.- Merci.

On essayera de mettre une caméra déportée.

S'il n'y a pas de sujet particulier, je vous propose d'en rester là.

Je vous remercie de vous être déplacés pour une heure de réunion. C'était rapide, ce sera peut-être plus long en trajet. Mais c'était tout de même une pause fraîcheur et cela fait du bien.

Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci encore pour votre participation et à bientôt, au 7 juillet. On vous proposera un lien Teams ou Zoom pour faire le conseil en hybride, sachant que ce sera un petit CA également.

Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 25).